

## TARIFS DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS HYPOTHÉCAIRES

I. EXTRAITS ANALYTIQUES ET LITTÉRAUX					
IMPRIMÉ À UTILISER	NATURE DE LA DEMANDE	RÉELLE PERSONNALISÉE		PERSONNELLE	RÉELLE
		Demande principale comprenant au maximum -3 personnes -5 immeubles	Éléments Complémentaires a. PAR PERSONNE au-delà de la 3 <sup>e</sup> b. PAR IMMEUBLE au-delà du 5 <sup>e</sup>	PAR PERSONNE	PAR IMMEUBLE
N° 3232	SOMMAIRE	8 Euros	a. 3 Euros b. 1 Euro	8 Euros	8 Euros
N° 3233	SOMMAIRE URGENTE	12 Euros	a. 5 Euros	12 Euros	12 Euros
N° 3240	PROROGATION SOMMAIRE URGENTE		b. 2 Euros		
N° 3232	ORDINAIRE	11 Euros	a. 5 Euros b. 1 Euro	11 Euros	11 Euros
N° 3230	RELEVÉ DES FORMALITÉS antérieures au 1-1-1956	5 Euros par personne désignée			
N° 3231 N° 3236	EXTRAIT LITTÉRAL	6 Euros par extrait demandé de document expressément désigné			
N° 3231 N° 3236	EXTRAIT ORDINAIRE EXTRAIT SOMMAIRE De documents déposés Avant le 1-1-1956	5 Euros par extrait demandé de document expressément désigné			
II. COPIES					
N° 3235	COPIES DE FICHES	FICHES DE PROPRIÉTAIRE FICHES D'IMMEUBLE	12 Euros par propriétaire désigné 12 Euros par immeuble désigné		
N° 3231 N° 3236	COPIES DE DOCUMENTS avec références de publication	COPIE DE PUBLICATION  COPIE D'INSTRUCTION (renseignements pour la période postérieure au 1-1-1956)	30 Euros par état descriptif de division ou modificatif ou règlement de copropriété  15 Euros par publication autre que celles désignées ci-dessus  6 Euros par bordereau d'inscription demandé		
N° 3232	COPIES DE DOCUMENTS avec références de publication	Minimum de perception 15 Euros avec une régularisation lors de la délivrance des copies sur la base du tarif des copies de documents avec références de publication			
III. FRAIS DE RENVOI (1)					
	NATURE DE LA DEMANDE	TARIFS			
N° 3231 N° 3236	COPIE OU EXTRAIT LITTÉRAL DE DOCUMENT	1 Euro (2) par bordereau d'inscription demandé 2 Euros (2) par publication demandée			
N° 3232	COPIE DE DOCUMENT	Tarif minimum : 2 Euros (3)			
N° 3235	COPIE DE FICHE	1 Euro par personne ou immeuble requis			
N° 3240	DEMANDE DE PROROGATION	2 Euros par demande			
	AUTRES DEMANDES	1 Euro par demande si le requérant souhaite la délivrance d'un état réponse 2 Euros par demande si le requérant souhaite une réponse sous la forme de photocopie de fiche			

(1) Uniquement si le déposant souhaite le renvoi des pièces par voie postale.

(2) Tarif également applicable pour la régularisation prévue au renvoi 3.

(3) Une régularisation interviendra en fonction du nombre de documents renvoyés.